



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E11651

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2026

ÉDITÉ LE

06/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/07/2004
300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 2004B00154

Siret : 477 844 286 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3048030

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 381854G1247000/001293050/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 381854G1247000/001293050/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : MENUISERIE DALMONT

59 RUE J.F.MILLET - VASTEVILLE
BEAUMONT HAGUE
50440 LA HAGUE

Téléphone : 02 33 01 67 20

Fax : 02 33 01 67 24

Portable : 06 17 49 55 71

Site Internet :

E-mail : accueil@dalmont.eu

Responsabilité légale :

DALMONT ALEXANDRE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2023
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	04/12/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	01/10/2026
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	01/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	04/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	30/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.